**ACCORD-CADRE RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES ASCENSEURS DU SIEGE SOCIAL ET DU SERVICE MEDICAL DE LA CPAM DE L’ISERE**

2025\_Maintenance-ascenseurs\_MAPA

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

L’utilisation de ce cadre de réponse est **obligatoire**.

Il est destiné d’une part à fiabiliser les réponses des candidats à tous les éléments servant à l’appréciation des critères d’analyse des offres (et donc à réduire les hypothèses d’offres imprécises ou irrégulières) et d’autre part, à faciliter le traitement des informations fournies dans le cadre de l’analyse des offres.

Il servira de base à l’analyse des offres, chaque élément étant en relation avec un critère d’appréciation de l’offre.

**Le cadre de réponse peut être étendu ou bien renvoyé à des annexes (photos, planning, organigramme, qualifications, …) clairement identifiées (par un numéro d’annexe, de page…).**

Toute absence de réponse ou preuve non fournie sera considérée comme une réponse négative.

**Ce document ne doit pas dépasser 15 pages sans les annexes.**

|  |
| --- |
| **REPONSE DU CANDIDAT**  **Compléter le document et le cas échéant indiquer précisément pour chaque élément à fournir,**  **le document de référence ainsi que la page de référence, fournir tout document permettant de valider vos réponses.** |
| **CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE (55 points)** |
| **Sous-critère 1.1 : Moyens techniques déployés (35 points)** |
| Le candidat décrira à minima :  - l’ensemble des moyens techniques mis en œuvre pour exécuter les prestations,  - sa capacité à intervenir dans un contexte IGH,  - la méthodologie d’intervention pour la maintenance préventive ainsi que pour les interventions de maintenance corrective (mesures, procédures et moyens mis en œuvre permettant de mesurer la réactivité du candidat afin de garantir la qualité de la prestation) ;  Les délais d’intervention : la gestion des interventions et les processus mis en place pour gérer la réactivité des équipes lors de la survenance d’incidents remontés, en indiquant les délais et les modalités mises en place permettant de les respecter |
| **Sous-critère 1.2 : Moyens humains envisagés (20 points)** |
| Le candidat décrira à minima :  - la qualification particulière du personnel dédié à la prestation, son expérience (a minima un interlocuteur principal pour gérer les questions d’ordre administratives et financières, un référent technique responsable de maintenance en parallèle ainsi que le détail de l’ensemble des personnes susceptibles d’intervenir sur les installations...) ;  - les ressources affectées au marché en période de congés |
| **CRITERE 2 : PRIX (40 points)** |
| **Sous-critère 2.1 : Prix forfaitaire correspondant aux prestations de maintenance préventive (30 points)** |
| Note finale prix = (Montant de la proposition du candidat le moins disant/montant de la proposition du candidat analysé) x nb de points de la pondération |
| **Sous-critère 2.2 : Prix unitaire de la maintenance corrective sur la base d’une simulation de commande (10 points)** |
| Le prix des pièces et des prestations de la maintenance corrective sera apprécié sur la base d’une simulation de commande au regard des montants indiqués dans le BPU et noté selon la formule suivante :  Note finale prix = (Montant de la proposition du candidat le moins disant/montant de la proposition du candidat analysé) x nb de points de la pondération |
| **CRITERE 3 : VALEUR ENVIRONNEMENTALE (5 points)** |
| Le candidat décrira à minima :  - La politique globale de prise en compte des dimensions RSE dans la structure (gestion des déchets, flotte automobile, achats, formation…) |